

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

**Résolution numéro 2024- <-< accordant un permis de transformation portant le numéro de demande 2022-0012 pour la propriété située au 639, rue Laurent, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adoptée sous les projets de résolution numéros PPR02-2024 et SPR02-2024**

---

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 231212-12, s'est prononcé sur le projet;

**CONSIDÉRANT** l'adoption d'un premier projet de résolution portant le numéro PPR02-2024, lors de la séance du conseil tenue le 5 février 2024;

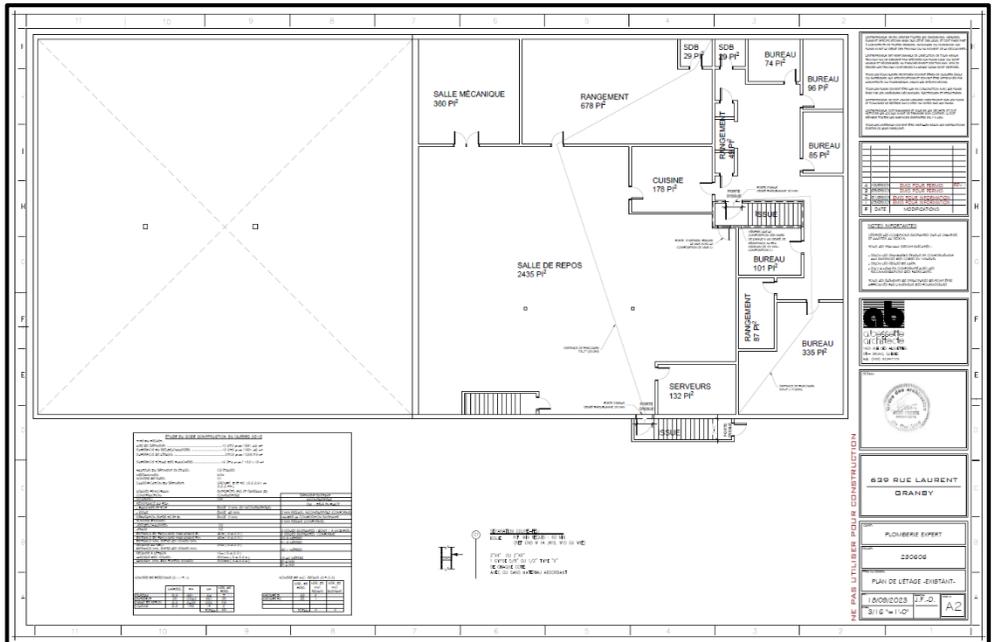
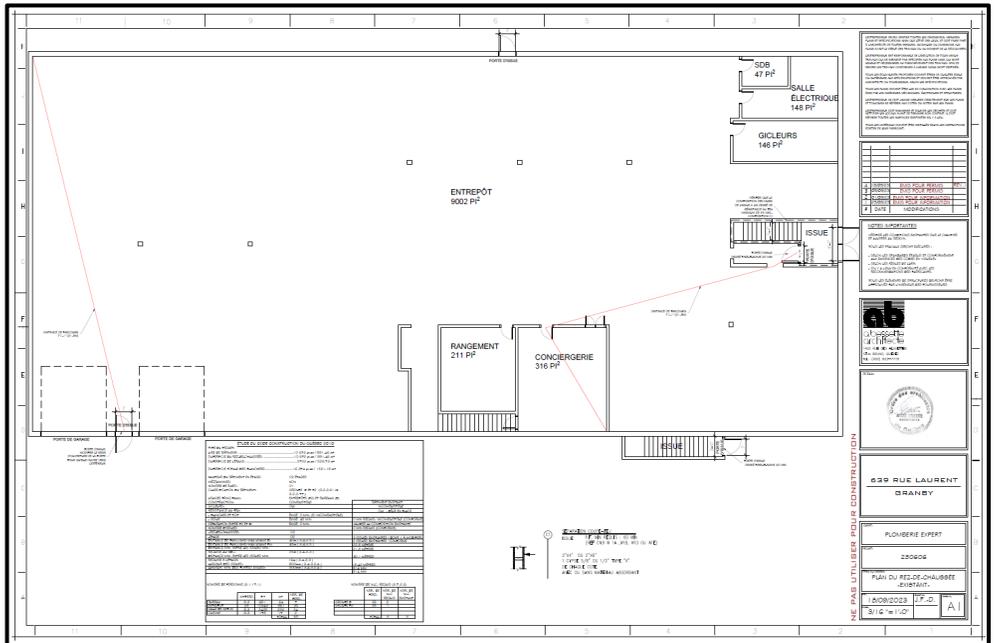
**CONSIDÉRANT** l'adoption d'un second projet de résolution portant le numéro SPR02-2024, lors de la séance du conseil tenue le 11 mars 2024;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller <  
                      appuyé par le conseiller <

1.     Que le préambule fasse partie intégrante du présent projet de résolution.
2.     Que le conseil municipal accorde, conformément au Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la délivrance d'un (1) permis de transformation portant le numéro de demande 2022-0012 de façon à :
  - 2.1    Permettre la régularisation de l'usage du bâtiment, actuellement occupé par un entrepreneur en plomberie avec entreposage, faisant partie de la classe d'usage « Cser », sur la propriété du 639, rue Laurent, étant le lot numéro 3 381 941 du cadastre du Québec;

le tout tel que démontré aux plans de construction préparés par M. André Bessette, architecte, portant le numéro de projet 230606 en date du 18 septembre 2023.



3. Conditions relatives à la délivrance d'un permis de transformation portant le numéro de demande 2022-0012 :

3.1 L'aménagement paysager doit être conforme au Règlement numéro 0663-2016 de zonage.



## 5. Délimitation de la zone concernée

La délimitation de la zone industrielle concernée HI14I telle qu'elle apparaît à l'annexe A intitulée « Plan de zonage » du Règlement numéro 0663-2016 de zonage est connue comme étant une partie de territoire située à l'est de la rue Simonds Sud et de part et d'autre des rues Moeller et Laurent,

le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 22 janvier 2024.

